



Barthète - 31420 BOUSSAN
N° W312002597
www.contribuables-terresdaurignac.fr
contribuables.terresdaurignac@gmail.com

Élections à l'intercommunalité des Terres d'Aurignac

<u>Le 6 Janvier 2016</u>, va se dérouler l'élection de la nouvelle équipe dirigeante de l'intercommunalité des Terres d'Aurignac.

Soucieux de sa mission de défense des intérêts des contribuables des terres d'Aurignac, le Collectif va suivre ce scrutin avec la plus grande attention.

Les responsables qui seront désignés vont en effet jouer un rôle déterminant sur les impositions des années à venir.

C'est pourquoi, nous aurons trois exigences majeures et nous communiquerons très largement sur ce qui se passera.

Il nous semble évident, tout d'abord, que ceux qui ont failli et qui sont donc disqualifiés, ne sont pas légitimes pour faire partie de la nouvelle équipe.

On ne peut imaginer, en effet, que ceux-là même qui ont contribué à la situation financière catastrophique de l'intercommunalité se présentent aux candidatures de Président ou de vice-Présidents. Ils se sont définitivement discrédités et nous pensons d'ailleurs qu'ils devraient démissionner de leurs fonctions de conseillers communautaires. Ils auront certainement un jour à répondre de leur comportement irresponsable.

Notre slogan sera donc : « Sortez les sortants ! »

De plus, nous apprenons par voie de presse, que l'affaire serait déjà quasiment entendue! On nous annonçait même, les noms du prochain Président et des prochains vice-présidents alors que la date de leur élection n'était pas encore connue!

C'est dire le pouvoir et la considération qui sont attribués aux conseillers communautaires.

Non messieurs, dames! La messe n'est pas encore dite!

Ce qui est encore plus surprenant, c'est que le nom du Président "pressenti" que l'on nous annonce, serait celui qui a le plus contribué à précipiter l'intercommunalité dans le gouffre financier actuel.

Pour information, rappelons en effet, qu'en 2013, lors de la mise en place de la modification des rythmes scolaires, il avait réorganisé le service "enfance/jeunesse" du canton d'Aurignac, qui s'était traduit par une augmentation des charges annuelles de personnels de plus de **400 000.00** € pour 2013 (qui n'était affecté que pour un trimestre) et de **580 000.00** € pour l'année 2014.

Notre seconde exigence, s'adresse aux autres conseillers qui souhaiteraient se porter candidats. Dans un temps où des mesures d'économie drastiques s'imposent, nous soutiendrons ceux qui prennent l'engagement de ne pas percevoir d'indemnités jusqu'à ce que la situation soit remise à niveau (c'est-à-dire vraisemblablement, jusqu'à la fin de cette mandature).

« La Politique, Messieurs, devrait être une vocation. Mais pour le plus grand nombre, elle est un métier. » **Le Président** (Beaufort) 1961... il y a 54 ans!

Notre troisième revendication, sera l'élaboration du budget 2016 de l'intercommunalité le plus tôt possible (certaines collectivités l'ont déjà fait), afin de prendre très rapidement les mesures d'économie qui s'imposent pour qu'elles aient leurs effets en année plein.

En effet, de notre point de vue, il est impérieux d'agir vite, pour <u>limiter</u> la hausse des impositions dès l'année prochaine.

Le Collectif des Contribuables des Terres d'Aurignac